Image not found or type unknown

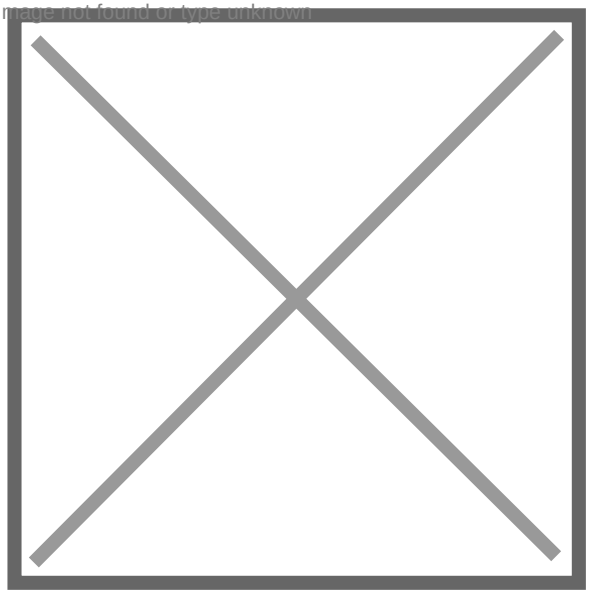

L huissier m inposer le montant de remboursement

Par **CASCA**, le **08/06/2010** à **16:03**

Bonjour,
Madame ,Monsieur

Ayant contracte en 2004 un credit aupres de la Caisse D epargne et suite a une perte d emploi je n ai pu honorer mes traites j usqu a ce jour .
Je retravaille a nouveau et la semaine derniere je recois un courrier d huissiers qui me reclame 5500 euros de ce fait j en parle de suite a mon conseiller de la caisse d epargne qui me d appeller lui meme Nataxis afin de trouver un arrangement
Mon conseiller me rappelle 2 jours apres en me disant que Nataxis est d accord pour mettre en place une procedure de remboursement si je m engage a verser 100 euros par mois prelever directement sur mon compte et Nataxis demande de les appeller pour confirmer les dires de mon conseiller ,chose que je fait le lendemain et je confirme oralement les dires de mon conseiller bancaire.
Il me dit ok et qu il allait me faire appeller par L huissier pour coroborer nos dires et mes engagements je recois un appel de cette derniere qui rentre dans une colere folle en me disant que c est elle qui decide et plus Nataxis
et qu elle exige de moi un versement de 200 euros immediat sans quoi je m exposer a une saisie de meubles et bocage de mon vehicule grace a un sabot
et d autres menaces
Menaces qu elle a fais suivre par courrier
Ma question est suivante :

Ce huisser a t elle le pouvoir de m inposer la somme qu elle veut sans tenir du fait que soit en CDD sans parler de mes depenses mensuelles(loyer etc etc)
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés